



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Israël

Question écrite n° 44750

Texte de la question

M. André Santini appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur l'éventuelle participation d'Israël à l'Organisation internationale de la francophonie. Il souligne que la France et Israël entretiennent des relations bilatérales essentielles que les enjeux culturels viennent renforcer. Les chiffres de la présence française en Israël, évalués à 64 000 Français (dont 38 000 immatriculés), tout comme le nombre de francophones en Israël (selon les estimations, de 500 000 à 1,2 million) posent la question de l'intégration du pays au sein des institutions de la francophonie. Il insiste en particulier sur le dynamisme des relations locales entre les deux pays symbolisé par le nombre important des jumelages (47) entre villes françaises et israéliennes. A l'initiative du Forum franco-israélien, une délégation de près d'une centaine d'élus français s'est rendue en Israël au début du mois de juillet. A cette occasion, elle a pu rencontrer les élus locaux, le président de la Knesset, le Premier ministre et le leader de l'opposition israélienne pour développer les liens entre nos deux pays. Il souhaiterait par conséquent connaître les raisons pour lesquelles Israël n'est toujours pas introduite au sein de l'Organisation internationale de la francophonie et, si rien ne l'interdit et tout semble aller dans ce sens, dans quelle mesure le Gouvernement soutiendrait cette intégration. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

La question de la francophonie a été abordée de manière ouverte et positive lors de la visite d'État du président israélien Moshe Katsav en France du 16 au 20 février 2004. Le Président de la République lui a réaffirmé la volonté de la France de renforcer les relations exceptionnelles qui lient nos deux pays dans le domaine culturel, et particulièrement la francophonie. Israël a bien entendu vocation à rejoindre l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Avec près d'un million de francophones, Israël y a naturellement sa place. Toutefois, la possibilité pour Israël d'adhérer à l'OIF est limitée par la règle du consensus. En effet, s'agissant de l'admission d'un pays au sein de la francophonie en qualité de membre permanent, de membre associé ou d'observateur, la règle est celle de l'unanimité. Une candidature israélienne se heurterait, selon toute vraisemblance, à un refus de plusieurs membres de l'OIF. C'est donc en connaissance de cause qu'Israël n'a pas, à ce jour, présenté officiellement sa candidature à cette institution. La France espère favoriser une évolution des mentalités sur cette question, et est prête à user de son influence en ce sens. Il est néanmoins possible d'envisager de faire participer Israël à plusieurs des activités liées à la francophonie, notamment à travers des enceintes telles que l'Association internationale des maires francophones, l'Association des universités francophones ou encore le Forum francophone des affaires. Ces institutions offrent en effet un cadre dont il faut tirer parti dans l'attente d'un compromis avec l'OIF. Nous examinerons prochainement dans quelle mesure ces organismes pourraient accueillir des participants israéliens. La France ne voit que des avantages à ce que ces pistes soient explorées de manière plus approfondie.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44750

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5624

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6755